

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 05 Mai 2026



HAUT-LANUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	45
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	49

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Avril 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents :** Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Marie-José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Françoise PEREZ (représentée par sa suppléante Françoise CASSAN) ; Bernard PETIT ; Maxime PISSANE ; Patrick RAVIER ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Claude TARRAGA ; Théodoros VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

**Ayant donné pouvoir :** Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Franck POUJOL RICARD à Grégory BOULET ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION ; Alain TAILHAN à Sylvie PIQUEL

**Étaient absents :** Henri ROGNON

**A été élu secrétaire de séance :** Jean-Pierre BARTHES

**Délibération n° : 2026.05.05/065**

**Objet : Représentation extérieure = PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**

**VU** le décret n° 2000-909 du 19 Septembre 2000 relatif aux Pays et portant application de l'article 22 de la loi 95-115 du 4 février 1995 modifiée, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

**VU** le code général des collectivités et notamment ses articles L 5721-1 et suivants ;

**VU** le procès-verbal de la séance du 23 Avril 2026 portant installation du Conseil de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux ;

**VU** l'adhésion de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux au Syndicat Mixte Pays Haut-Languedoc et Vignobles ;

**CONSIDERANT** que le Pays Haut Languedoc et Vignobles a une mission d'animation sur les thèmes de la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, l'énergie, la mobilité, le patrimoine ... ;

**CONSIDERANT** qu'il porte également des dispositifs de financement comme les programmes européens LEADER ou ATI (Approches Territoriales Intégrées) ;

**CONSIDERANT** l'engagement du Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans l'animation du Contrat Local de Santé ;

**CONSIDERANT** que le Pays Haut-Languedoc et Vignobles porte également le Pôle de Pleine Nature des Montagnes du Caroux ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de désigner des délégués pour représenter la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux au sein des instances du Pays Haut-Languedoc et Vignobles ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (49 POUR)

- **Désigne** pour siéger au Comité Syndical du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick CABROL	Michel CARQUET
Thérèse SALAVIN	Patrick RAVIER
Béatrice FALCOU	Théodorus VAN DER RAADT
Jean-Marc SALEINE	Denis BILLO
Christian LIGNON	Jean Pierre LAVABRE
Magali GUIRAUD	Sylvie MIQUEL

- **Désigne** pour siéger au Comité de programmation LEADER :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Thérèse SALAVIN	Béatrice FALCOU
Michel CARQUET	Théodorus VAN DER RAADT

- **Désigne** pour siéger au Comité de pilotage de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) :

TITULAIRES
Thierry SALLES BLAYAC
Grégory BOULET
Michel CARQUET
Nolwenn MILLET PION

- **Désigne** pour siéger au sein du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel CARQUET	André ARROUCHE

- **Désigne** pour le Pôle de Pleine Nature (PPN) des Montagnes du Caroux :

TITULAIRES
Béatrice FALCOU
Claude TARRAGA
Lionel IVANISEVIC

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

**Le Secrétaire de séance**  
M. Jean Pierre BARTHES



**Le Président**  
M. Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)